

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

Présents : Mts et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, N. VIOLLET C. BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, H.REYNAUD, Z. FOURNIER, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN (arrivée 20h45)

Absents : L. PITTNER, C. RENARD, F. PRAS

Absent excusé : E.BLANC

Secrétaire de séance : Serge Macré

1 **Approbation du conseil municipal de la séance du 25 juillet 2016** : Concernant le compte-rendu, monsieur REYNAUD suggère au titre du point redéfinition du périmètre des CC, de remplacer l'expression « soit le Préfet applique arbitrairement son arrêté du 10 juin par « soit le Préfet maintient son arrêté du 10 juin », Accepté à l'unanimité.

2 **Délibérations** :

- **Renouvellement de l'adhésion à PEFC** : Madame le Maire propose à l'assemblée la nécessité, pour la commune, de renouveler le processus de certification P.E.F.C.afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs, concernant la qualité de la gestion durable ; l'adhésion de la commune arrive à échéance au 31 décembre 2016 et il convient donc de la renouveler pour une période de 5 ans. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- **Demande de subvention Conseil Départemental et Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation des stations de Glargin et Bioléaz** : Madame le Maire explique que dans le cadre des modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau » (2013-2018) mené par l'Agence de l'Eau, la commune peut prétendre à des subventions. Le Conseil autorise Madame le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et autorise le département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune et à la lui reverser. Le montant des subventions se répartirait comme suit : 25% du Conseil Départemental, 30% Agence de l'Eau et 20% de Solidarité « Urbain Rural » pour une enveloppe totale d'environ 357 000 €HT. Le rapport d'avant-projet fourni par la société SINBIO fait apparaître les parcelles susceptibles d'être retenues pour l'implantation des stations. La commune devra rapidement se rapprocher des propriétaires concernés.

- **Rétrocession de voirie Impasse des Buis** : Madame le Maire rappelle que lors de la vente Commune/Semcoda pour la réalisation d'un ensemble immobilier aux Mélines comprenant 8 pavillons, il avait été convenu, une fois les travaux terminés, que la SEMCODA rétrocéderait la voirie à la Commune. Un document d'arpentage a été établi par un cabinet de géomètres afin de délimiter les nouvelles parcelles. Le Conseil accepte de prendre la délibération qui s'impose pour la signature de l'acte.

3 **Point sur l'installation des PAV (Points d'apport volontaire)** Madame le Maire donne le calendrier du SIVOM concernant l'implantation des 4 PAV auxquels la commune peut prétendre, les travaux devant normalement intervenir courant septembre 2016. Les 4 sites proposés ont été validés par le SIVOM, à savoir : la mairie de Belmont, les Mélines, Pont de Muffieu (par la signature prochaine d'une convention signée entre les privés et la commune) et la Muraille. Une réflexion est engagée pour étudier un réajustement car la répartition des emplacements ne paraît pas équitable pour les riverains des hameaux de Bioléaz et Neyrieu.

D'autres sites sont donc en cours d'études afin de trouver un emplacement à proximité de ces hameaux. Il est regretté que cette réflexion reste communale alors que la mise en place de ces PAV aurait pu faire l'objet d'une vision plus globale entre communes limitrophes.

4 Intercommunalité

- Point sur la rentrée scolaire 2016-2017 dans les établissements de la CCV

L'ouverture définitive d'une 7^{ème} classe à Champagne est confirmée, l'effectif est de 174 élèves. Pour le RPI Brénaz-Virieu-le-Petit il est de 35 élèves, 24 en classe unique à Talissieu et 55 à Hotonnes.

- Compte-rendu de la réunion de la CDCI de ce jour

La C.D.C.I (commission départementale de coopération intercommunale) s'est réunie le 16 septembre pour avis dans le cadre de la procédure dite du passé outre pour mettre en œuvre l'extension de la commune de Bugey Sud aux douze communes du Valromey.

En effet, l'accord des Conseils Municipaux n'ayant pas été obtenu (majorité des 2/3 au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population) une dernière CDCI s'est réunie pour arrêter le schéma intercommunal.

Une ultime alternative au schéma consistant à intégrer la commune d'Anglefort à la CCV afin de permettre à celle-ci d'atteindre le seuil des 5000 habitants et de travailler à une fusion avec Bugey Sud en 2020 a été soumise au Préfet par courrier signé des présidents de la CCBS, CCV et le maire d'Anglefort.

Cette proposition d'amendement jugée irrecevable par le Préfet (la commune d'Anglefort se situant en dehors du périmètre concerné par le schéma – Haute Savoie-) n'a pas pu être déposée par Monsieur VUILLEROD, président de la CCBS.

Le passé outre a donc été voté par 29 voix Pour, 10 Contre, 3 Blancs et 1 Nul. Les 12 communes du Valromey seront donc intégrées à la CCBS au 1^{er} janvier 2017 après dissolution de la CCV.

Un important travail de négociation, de discussion des compétences, de création de SIVOM doit être dès à présent engagé afin de calculer au plus juste les attributions de compensation pouvant être versées aux communes afin que cette intégration n'ait pas de conséquence sur la fiscalité des contribuables Valromeysans.

5 Questions diverses

La commune de Chazey-Bons a formulé son souhait d'utiliser les mêmes panneaux conçus par Mme GIRARD concernant la coupure partielle de l'éclairage public. Après discussion et avec l'accord de Mme GIRARD, le Conseil accepte cette demande et donne son accord.

Le Conseil donne également son accord pour vendre à un exploitant forestier les bois situés sous la ligne HT après une coupe réalisée par EDF (parcelles 4 et 5 de Belmont). Ce bois étant difficile à exploiter par les affouagistes, il sera vendu au prix de 15€/m³, volume total estimé environ 60 m³.

Il convient de renouveler le mandat notaire pour la vente du dernier lot situé à la Muraille, le Conseil donne son accord pour fixer le prix de vente à 45€/m² qui sera confirmé à Mme VERNE, cabinet de notaires d'Artemare.

Comme suite au passage de la société DESAUTEL en charge de l'entretien des extincteurs, il apparaît que 12 pièces devront être changées en 2017, une réflexion va être engagée pour savoir s'il est nécessaire et obligatoire de procéder à leur remplacement.

La commission de travaux devra prendre en considération la réfection des chemins de Mazot et de Thurignin qui sont dégradés.

L'halogène installé à la Chapelle de Luthézieu est cassé, il convient de prévoir son remplacement.

Il est rappelé que deux lampadaires situés rue de l'Eglise et de Rajan à Belmont ne fonctionnent plus, Madame le Maire précise que ces pannes ont déjà fait l'objet d'une demande d'intervention auprès du SIEA, ils ne seront pas remplacés dans l'immédiat étant donné qu'il existe une interdiction de dépannage sur ces lampadaires à vapeur de mercure. Un plan de financement a été validé pour procéder à leur modernisation (vapeur de sodium). Les travaux seront réalisés prochainement sur la totalité du bourg de Belmont.

Un poteau d'éclairage public situé sur le hameau de Samonod est tombé sur la chaussée, une intervention de mise en sécurité a eu lieu, à la demande des riverains et avec l'accord du Conseil, il a été convenu de ne pas procéder à son remplacement.

Il a été également évoqué la nécessité d'effectuer des travaux de rafraîchissement des peintures de la salle du conseil. Cette opération pourra avoir lieu cet hiver et sera réalisée par les employés communaux en même temps que le marquage accessibilité.

Séance est levée à 22h20

Prochaine séance le jeudi 27 octobre à 20 heures




Le Maire
Pauline GODET